

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 3, Rue de Bel-Air, Nantes

Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens
de la Loire-Inférieure
6, Rue de Bel-Air

CONVOICATIONS

Bureau de l'U. D. — Réunion ordinaire le premier mercredi du mois, 2 août, à 18 h. 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission des fêtes. — Réunion le premier lundi du mois, 7 août, à 18 h. 45, au siège.

Afin de pouvoir organiser nos fêtes pour l'hiver 1922-1923, nous faisons appel à tous les membres de nos Syndicats susceptibles de remplir un poste quelconque (artistes, chanteurs, musiciens, etc.), les priant de venir se faire inscrire à la permanence tous les vendredis soir, de 19 à 20 heures, nous leur en serons reconnaissants et les en remercions à l'avance.

Commission de rédaction du journal. — Réunion le deuxième mercredi du mois, 9 août, à 18 h. 45, au siège.

Commission du service d'achats en commun. — Réunion le troisième mercredi du mois, 16 août, à 18 h. 45, au siège.

Société de Secours mutuels. — Réunion du bureau le premier mardi du mois, 1^{er} août, à 20 heures, au siège.

Les séances de versements auront lieu le dimanche 6 et le 13 août, au siège, de 8 heures du matin à 10 heures.

Union sportive syndicale. — Permanence tous les vendredis, de 19 à 20 heures, 18 h. 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

PERMANENCE DE L'U. D.

Depuis le 3 juillet la permanence fonctionne tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Un registre y est déposé, et consigne les noms, prénoms et adresses des visiteurs, ainsi que l'objet de leurs visites, offres ou demandes d'emploi, demandes d'entrée dans nos Syndicats, Secours mutuels ou Unions sportives, ainsi que dans la Commission des fêtes.

Chaque soir, de 18 h. 30 à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

SECOURS MUTUELS

Nous rappelons à tous nos syndiqués qu'il leur est loisible de s'inscrire à notre Société de Secours mutuels, où ils trouveront de réels avantages ; pour tous renseignements, s'adresser 6, rue de Bel-Air.

Nous demandons également à tous nos sociétaires le versement régulier de leur cotisation, ceci afin d'éviter les amendes qui sont exigibles pour tout retard, et rappelons que ces versements se font les 1^{ers} et 2^{es} dimanches de chaque mois, 6, rue de Bel-Air.

Encore une fois nous faisons appel à tous et espérons qu'ils voudront bien répondre en grand nombre, leur intérêt les y conviant.

Nous rappelons que la Société se charge des retraites pour la vieillesse et que les membres ont tout intérêt à déposer leurs cartes au siège qui se chargera d'en faire l'échange aux dates prévues sans dérangement pour les sociétaires.



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix ÉCOLE PIGIER 39 Médailles d'Or

1^{er} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14. De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet. De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel : Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS : M. BRILLET, Expert-Comptable, Directeur-Concessionnaire. DAMES, JEUNES FILLES : Entrées et Salles spéciales, Professeurs Dames.

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

ment pour les sociétaires. Le mois d'août est le premier mois de fonctionnement des allocations de maladie. En conséquence les sociétaires devront donc informer le président de leur maladie, la déclaration marquant la date de départ de l'allocation, un bulletin de maladie sera remis à chaque déclaration avec la liste des pharmaciens de la Société.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Nous rappelons à tous les membres de nos Syndicats que le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 h. à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 13 h. 30 à 19 heures.

Nous engageons tous nos syndiqués à y venir s'y approvisionner. Ils y trouveront tous les articles courants à des conditions avantageuses. Ci-dessous du reste un aperçu de quelques prix :

Cacao, les 500 grammes.....	2 50
Café, les 500 grammes.....	4 80 et 4 20
Riz Caroline, le kilo.....	2 »
Tapioca, les 250 grammes.....	0 65
Nouilles, les 250 grammes.....	0 80
Nouilles aux œufs, les 250 grammes.	1 »
Vermicelle, les 250 grammes.....	0 75
Macaroni, les 250 grammes.....	0 80
Confitures, le kilo.....	4 40
Farine de pois, les 250 grammes...	1 »
Farine Lactée Nestlé, la boîte.....	4 »
Figues, le ½ kilo.....	1 »
Prunes, le ½ kilo.....	2 90
Sardines à l'huile.....	2 25, 1 60 et 1 25
Saumon qualité extra.....	2 50 et 1 50
Langoustes du Cap.....	3 80
Maquereaux à l'huile.....	3 40
Eau Javel, le litre.....	0 45
Lessive.....	0 60
Chocolat Grande-Trappe, les 250 gr.	1 50
Vins de quinquina Grande-Trappe, le litre.....	11 »
Assortiment de balais, balayettes et brosses à parquet.	
Assortiment de parfumerie dentifrice, etc.	
Caisses vides à vendre au choix, 1. fr. et 0 fr. 50 l'une.	

COOPÉRATION

FAITES-EN VOTRE PROFIT

Il y a quelques mois, il a été consenti à titre très exceptionnel, pour chacun des Syndicats mentionnés ci-après, 35 réductions dont 5 de 20 %, 10 de 15 % et 20 de 10 %, pour une réparation de chaussures à faire exécuter au Bon Ressemelage, place Saint-Croix, Nantes.

Or, nous apprenons qu'il reste encore à épuiser :

a) Au Syndicat des employés : 9 réductions de 15 % ; 20 réductions de 10 %.

b) Au Syndicat des employées : 6 réductions de 15 % ; 20 réductions de 10 %.

c) Au Syndicat de la métallurgie : 4 réductions de 20 % ; 10 réductions de 15 % ; 20 réductions de 10 %.

d) Au Syndicat de l'aiguille : 7 réductions de 15 % ; 20 réductions de 10 %.

Les mêmes avantages sont consentis à partir du mois d'août au Syndicat des ouvriers menuisiers-ébénistes.

Il va sans dire que les premiers qui se présenteront profiteront des plus fortes remises dites exceptionnelles, lesquelles ne seront maintenues que jusqu'à fin septembre ; passé ce délai il ne sera consenti que 5 %.

La réduction exceptionnelle s'applique seulement au syndiqué, mais il a été obtenu d'autre part que la réduction de 5 %, qui était jusqu'ici individuelle, s'appliquera également à la famille.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
5, rue Cadet. — Paris (9^e)

La Baisse des Salaires

Par suite de l'abondance des matières, la suite sera donnée dans le N^o de septembre.

Congrès Confédéral des 4 et 5 Juin 1922

(Suite et fin)

Séance du matin 5 juin

La seconde journée du Congrès s'est ouverte par une allocution de M. Camille Bilger, ouvrier tisserand, député du Haut-Rhin et président de la Fédération des Syndicats industriels d'Alsace et de Lorraine. Rappelant que son organisation participe, pour la troisième fois déjà, au Congrès national du syndicalisme chrétien, l'orateur déclare que ses camarades des provinces recouvrées sont heureux de voir que leurs relations avec la C. F. T. C. deviennent toujours plus amicales, dans le vrai sens du mot, et toujours plus étroites.

M. Bilger expose ensuite brièvement l'état du mouvement social en Alsace et Lorraine. Le syndicalisme socialiste y perd sa situation privilégiée même dans les professions où, jusqu'à présent, elle semblait invincible, comme dans le bâtiment et certaines grosses entreprises métallurgiques. D'autre part, une véritable offensive patronale se dessine, là-bas comme ailleurs, non seulement contre certains avantages déjà acquis par la classe

ouvrière, mais encore en opposition à des réformes qui ne sont qu'à l'état de projet, telles que les assurances sociales.

M. Bilger conclut, au milieu de vifs applaudissements : « A nous donc de profiter du moment propice et de propager par l'action notre doctrine, la seule qui puisse rendre la paix au monde social comme elle est la seule capable de pacifier vraiment l'humanité... Sous tous les rapports, une véritable pacification n'est possible que par l'application des grands principes chrétiens : nous sommes sur le bon chemin, travaillons, et nous ne manquerons pas d'atteindre notre but ! »

M. Maurice GUERIN, secrétaire général de l'Union des Syndicats professionnels du Sud-Est, présente ensuite un rapport sur le rôle des Unions régionales dans la C. F. T. C. Celle-ci est constituée par deux sortes d'organismes : les Fédérations nationales de métier ou d'industrie ; les Unions régionales interprofessionnelles. Tout Syndicat confédéré doit faire partie à la fois d'une Fédération et d'une Union.

Correspondant en principe à une région économique déterminée, les Unions actuellement au nombre de 23, peuvent cependant revêtir, au moins provisoirement, la forme départementale ou même simplement locale. M. Guérin se propose de déterminer le rôle que doivent remplir, dans la C. F. T. C. les unions régionales dont l'existence correspond à des besoins différents de ceux qu'ont à satisfaire les Fédérations de métier.

Le rapporteur examine d'abord le rôle des Unions régionales à l'égard des Syndicats. Si la direction de l'action professionnelle, au sens précis et rigoureux du mot, appartient aux Fédérations de métier, les unions régionales n'en ont pas moins à seconder cette action : 1^o en collaborant à la constitution des Comités professionnels régionaux, organes de décentralisation des Fédérations nationales de métier ; 2^o en centralisant à l'intention des Syndicats et des Comités professionnels régionaux toute la documentation pratique nécessaire à leur action : renseignements d'ordre législatif ou économique, situation des salaires, index du coût de la vie, application des lois sociales dans la région, etc...

Mais le rôle véritable des Unions régionales doit être de décentraliser la propagande et l'administration de la C. F. T. C.

L'organisation de la propagande dans la région, sous le contrôle et la direction de la Commission confédérale de Propagande, doit donc être un des premiers services à rendre par les Unions régionales aux Syndicats.

En se livrant à ce travail, elles ne doivent pas perdre de vue qu'il leur faut maintenir parmi les Syndicats placés sous leur juridiction l'unité de corps et d'esprit au moyen du journal, des journées syndicales locales, départementales et régio-

10-28 NANTES Rue Crébillon, 20 **AUX GRANDS MAGASINS DE** NANTES Rue Crébillon, 20 10-28

LA CHATELAINNE

LES PLUS JOLIES NOUVEAUTÉS SONT VENDUES TRÈS BON MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN

que de

Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

nales, des sessions régionales d'études et de pratique syndicales.

Mais pour accomplir cette tâche, il faut qu'elles soient organisées :

1° Au point de vue direction (conseil et bureau de l'U. R.) ;

2° Au point de vue administratif (secrétariat général, secrétariat administratif, trésorerie) ;

3° Au point de vue propagande proprement dit (délégués permanents à la propagande).

Les obligations que les U. R. ont à l'égard de la Confédération sont également d'ordre administratif et d'ordre moral.

a) Au point de vue administratif : correspondance régulière avec le secrétariat confédéral ; envoi des dossiers complets de tous les Syndicats unis à la C. F. T. C., perception des cotisations confédérales.

b) Au point de vue moral, les U. R. doivent en premier lieu transmettre au Syndicat les directives générales de la C. F. T. C. pour que l'unité confédérale soit partout assurée. Cela suppose qu'elles doivent constamment veiller à ce que les statuts confédéraux soient intégralement appliqués. Les U. R. participent au gouvernement de la C. F. T. C. par le Comité national et cela leur donne des responsabilités d'ordre national qu'elles ne doivent pas oublier.

C'est dire qu'elles ont une mission d'unité à remplir dans un mouvement déjà uni par la communauté des sentiments mais qu'il s'agit d'unifier de plus en plus par la communauté des méthodes d'action et d'organisation. En résumé, les Unions régionales, organes décentralisateurs de la C. F. T. C. ont pour mission essentielle de représenter dans la région la Confédération et de faire rayonner son esprit dans les Syndicats confédérés et dans chacun des milieux où évoluent ces Syndicats.

Elles doivent, en servant les intérêts de chacun de ses Syndicats, servir l'intérêt général du mouvement national.

A côté des Fédérations nationales de métier, auxquelles elles peuvent et doivent prêter un concours efficace, elles ont à remplir un rôle dont l'importance doit être décisive pour le développement de la C. F. T. C.

Un intéressant échange a lieu entre les militants présents, praticiens pour la plupart de la propagande et de l'organisation régionale ; les conclusions du rapport sont approuvées.

Mais là, comme pour la propagande, nous nous heurtons encore à la question financière ; pour répondre au désir de notre ami Maurice Guérin, et aussi pour intensifier l'action des Unions régionales il faut trouver les capitaux suffisants pour faire vivre les Secrétaires et Délégués permanents indispensables ; encore une raison de plus d'augmenter les cotisations.

Mentionnons que le bureau international est représenté aux séances plénières du Congrès par M. Allegret, attaché au bureau de Paris.

Séance levée à 12 heures.

Séance de l'après-midi 5 juin

La seconde séance du lundi a été consacrée à l'élaboration d'un projet de caisse de défense et d'action professionnelles ; un mouvement ouvrier viable et énergique doit être doté de mesures suffisantes pour affirmer et au besoin faire triompher son bon droit.

M. Samuel Michaud, secrétaire général de l'Union des Syndicats professionnels d'ouvriers chrétiens de la Région parisienne, membre des Conseils supérieurs du Travail et de l'Enseignement technique, procède au dépouillement de l'enquête ouverte, depuis plusieurs mois, par les soins du bureau confédéral entre les organisations syndicales chrétiennes.

Deux thèses sont en présence : caisses régionales interprofessionnelles ou caisses fédérales professionnelles. Dans les deux cas, un système de réassurance serait à envisager au centre confédéral. Le rapporteur résume les opinions recueillies à travers le pays ; il établit, à l'aide de statistiques, que les besoins d'action professionnelle et les risques de grève sont très variables selon les professions.

M. le docteur Thiéle, syndic, et M. Meck, secrétaire de la Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine, expose les résultats obtenus par leur orga-

nisation, au moyen d'une caisse interprofessionnelle. Au seul titre des secours de grève, 250.000 francs ont été versés en trois ans.

M. Ch. Broutin, secrétaire de l'Union du Nord, fait ressortir les avantages de la solidarité fédérale entre membres d'une même profession.

Après un échange de vues très animé, le Congrès décide la création d'une caisse confédérale de défense et d'action professionnelle qui aura pour objet à la fois d'assurer les Syndicats isolés et de réassurer les Fédérations nationales de métier ainsi que la caisse régionale interprofessionnelle d'Alsace-Lorraine.

Il est décidé que le quatrième Congrès confédéral se tiendra à Paris en 1923.

Le Congrès envisage un ensemble de mesures pour la défense énergique et méthodique de la loi sur la journée de huit heures.

M. Zirnheld clôture le Congrès par quelques paroles très applaudies de félicitations aux militants présents et de résolutions pour l'avenir. Il donne cette consigne : recueillement dans le travail ; perfectionnement de l'organisation intérieure ; caisses de propagande et de résistance, etc. ; développement des moyens d'éducation professionnelle et syndicale.

Séance levée à 17 heures.

Comme conclusions pratiques, nous devons nous efforcer d'observer la consigne donnée par notre président. Ne nous contentons pas de prendre de bonnes résolutions, il faut surtout les tenir ; ce qui nous manque en ce moment, il faut bien l'avouer, c'est le nerf de la guerre. Eh ! bien, que chaque syndiqué fasse de grand cœur le sacrifice d'une légère augmentation de cotisation qui doit lui être demandée par son Syndicat et surtout que les retardataires paient immédiatement les cotisations dues. Notre organisation professionnelle est en bonne voie, sa direction est en bonnes mains, à nous de procurer à nos chefs les moyens nécessaires pour poursuivre son action bienfaisante.

Syndicat des Employés

CONVOICATIONS

Mardi 8 août 1922, à 19 heures, réunion du bureau du Syndicat des employés.

Les permanences suivantes sont assurées tous les vendredis de 19 h. à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : Par M. Duhamel, secrétaire ;

PlACEMENT : Par M. Pressensé Gustave, vice-président ;

Cotisations et coopération : Par M. Buerne, trésorier.

REUNION DU BUREAU

Mardi 13 juin

M. Fargier ouvre la séance, à laquelle assistaient :

MM. Pressensé, Buerne, Duhamel, Guigaud, Blanchet, Ollivier et Fargier fils ; s'étaient excusés, MM. Boucoski, Joubert et Chapron.

Le président fait la lecture d'une lettre des administrateurs de la Coopérative à laquelle accord est donné, puis on passe à la discussion des rapports devant exister entre la gérance de la Société d'achats en commun et la Commission de contrôle désignée par l'U. D. Après quelques modifications qui seront soumises à l'U. D., le bureau accepte les conditions proposées.

Puis M. Pressensé, au nom de l'U. D., annonce l'organisation de la fête de saint Michel et demande l'adhésion du Syndicat qui est donnée à mains levées.

Une séance extraordinaire est décidée en date du 28 juin, pour prendre les dis-

positions relatives à l'assemblée générale du 9 juillet.

Le Secrétaire,

A. DUHAMEL.

Mariage

Le 31 mai, en l'église Saint-Nicolas, a été béni le mariage de Mlle Jeanne Gautier, avec M. Charles Baucher.

Aux jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Syndicat de la Métallurgie

Pendant les mois d'août et septembre il n'y aura pas de séances d'études, seul le bureau se réunira le deuxième dimanche d'août et de septembre, à 10 h. du matin. Au cas où les événements nécessiteraient une réunion, des convocations seraient envoyées.

En tous cas il est rappelé aux syndiqués que la permanence est ouverte tous les jours de 18 h. 30 à 20 h. 30 et qu'il est du devoir des syndiqués de venir mettre au courant le Syndicat de ce qui pourrait survenir.

Procès-verbal de la séance du 10 juillet 1922

La séance est ouverte à 10 heures par la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

Le président donne lecture d'une lettre de la Fédération demandant aux divers Syndicats de la métallurgie de venir en aide aux camarades Lillois qui luttent contre une tentative patronale de baisse de salaires ; aujourd'hui c'est Lille, demain ce sera peut-être nous, car il ne faut pas se le dissimuler, la métallurgie traverse une crise que les dispositions générales du patronat semblent vouloir compliquer. Votre bureau a pris sur lui d'envoyer un secours de 25 fr., il espère que vous sanctionnerez son geste de solidarité. Un des membres trouve que la somme est un peu faible, que l'on aurait pu faire plus. Le président dit que le bureau n'a pas osé prendre sur lui d'envoyer davantage, mais que le Syndicat peut compléter le geste de son bureau. Il est décidé d'envoyer de nouveau 15 fr. Puis, sur une observation d'un des membres, disant que le bruit courait que la semaine de 48 heures allait être supprimée ou tout au moins qu'une diminution des salaires serait prévue, le président dit que la loi de 8 heures est intangible tant que le Parlement ne l'aura pas modifiée et qu'il ne croit pas que les patrons courent le risque de prendre sur eux de l'annuler pour ne pas s'attirer les sanctions qui seraient la conséquence certaine de leur acte. Quant à la diminution elle doit être proposée et acceptée par la Commission paritaire et il ne pense pas que cette Commission, vu la cherté de la vie actuelle, prenne une décision si grave dans ses conséquences ; en tous cas, quels que soient les événements le Syndicat se tiendra au courant et saura faire son devoir.

Le président annonce qu'il a fait une demande au Syndicat patronal pour être convoqué en tant que Syndicat des travailleurs chrétiens à cette Commission paritaire au même titre que la C. G. T. et les Unitaires.

Dans une question si grave, tous les ouvriers ont droit, à quelques nuances qu'ils appartiennent, d'être défendus par leur organisation professionnelle. Il espère que le Syndicat patronal répondra à cette demande par un acte de justice sociale en y accédant.

Le moment est critique, ce n'est pas à l'heure où le cri d'alarme est jeté devant le fléau de la dépopulation que froidement le capitalisme voudra acculer l'ouvrier à la misère par une baisse de salaire qui serait la ruine pour beaucoup de ménages, les gains actuels, tant que l'on n'aura pas obligé les pouvoirs publics à prendre des sanctions contre le coût ruineux de la vie, sont de toute justice irréductibles.

La séance est levée à 12 heures.

Rapport du Congrès Fédéral du 3 juin 1922, à Paris, 5, rue Cadet

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 15 sous la présidence de M. Michaud, président de la Fédération de la métallurgie. 22 délégués répondent à l'appel.

Il est donné lecture du rapport moral de la Fédération qui fait ressortir la faiblesse monétaire de nos organisations devant l'état de nos finances, le président demande si notre bulletin mensuel correspond bien à un besoin s'il présente vraiment une utilité pour les Syndicats, si oui, il est nécessaire que chacun y apporte son aide d'abord, puis sa coopération.

Son aide, en souscrivant des abonnements de soutiens fixés à 4 fr. Par, plusieurs Syndicats prennent de ces abonnements, notamment le délégué de Nantes qui souscrit deux abonnements.

Sa coopération en envoyant des communications et au besoin des articles.

Il est ensuite donné lecture du rapport sur l'action fédérale internationale nécessaire et même indispensable pour se tenir au courant des conditions du travail dans les autres pays. Bien que cette action internationale soit une lourde charge pour nos finances fédérales, la Fédération devant payer à l'Internationale catholique une cotisation annuelle égale à une journée et demie du salaire quotidien de l'ouvrier le mieux payé de la catégorie.

Ensuite il est parlé de la journée de 8 h. A ce propos, le président fait remarquer qu'il serait très utile que les Syndicats reçoivent la journée industrielle portant la date du dimanche. Samedi, la Fédération s'offre de faire parvenir aux Syndicats qui le désiraient, ce journal d'informations patronales.

La journée de 8 heures, il est pénible de constater que nombre de patrons ne tiennent pas compte de cette loi et que ce n'est pas seulement à Paris et à Nantes que le fait se passe, qu'il est nécessaire que chaque Syndicat agisse auprès des inspecteurs du travail et que s'ils refusent d'agir, nous devons en informer de suite le bureau fédéral qui avisera le Conseil de l'industrie et même le ministre. M. Michaud en profite pour faire l'historique de l'action fédérale afin d'en démontrer la portée et l'utilité, il dit que le bureau fédéral est fréquemment appelé au Ministère et au Conseil du travail, s'ajoutant à cela son action internationale qui est complément de son action, constitue une force véritable pour les Syndicats, mais pour permettre à la Fédération d'arriver pleinement à son but, il est nécessaire que chaque Syndicat réponde largement au questionnaire mensuel, car c'est par la réponse de chaque Syndicat, réponse reflétant la pensée de chaque groupement et de chaque région que la Fédération voit ce qu'elle doit faire.

Il est rappelé qu'il existe une loi contre l'emploi de la Céruse et qu'il est du devoir strict de chaque Syndicat de veiller à son observation et de signaler les manquements à l'inspecteur du travail.

La séance est levée à 12 h. 20.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures. L'ordre du jour appelle la discussion sur la création de la caisse de résistance et de chômage, on en explique le but et le fonctionnement et la discussion est ouverte sur la façon la plus pratique de l'organiser — l'organisation fédérale par profession

IMPORTANT FABRIQUE

cherche pour travail à domicile, sans outillage ni avance quelconque, dames ou jeunes filles désirant trouver ressources ou supplément. Petit apprentissage payé qui sera nécessairement effectué au domicile de la mandatrice.

S'adresser chez M. DUBOIS, 13, rue Malherbe.

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE.

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU
MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

avec réassurance par la confédération, est le système qui rallie tous les suffrages, il est donc décidé qu'en attendant l'organisation confédérale, qui sera discutée au Congrès confédéral, la caisse de résistance de la métal, sera organisée par la Fédération qu'un essai de statuts sera envoyé à chaque Syndicat qui devra envoyer son adhésion le plus rapidement possible pour que la caisse puisse fonctionner en septembre prochain.

En principe, une cotisation de 0.50 par tête et par mois sera fixée pour la caisse fédérale de résistance, puis vient en discussion la note de l'Union des industries métallurgiques et minières, il est décidé à l'unanimité que, à aucun prix, la Fédération ne peut accepter le point de vue patronal et qu'une lettre de protestation au ministre sera envoyée en même temps que nos vœux en réponse aux demandes du trust de la métallurgie.

Il est de plus décidé qu'un vœu précisant notre lettre au ministre sera envoyée à la Commission générale du travail et il est nécessaire que chaque Syndicat complète la démarche de la Fédération en se servant des raisons locales, et qu'en plus une pétition circulera que tous syndiqués ou non syndiqués devront la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, rendez-vous est pris pour le lundi, à 13 heures, pour avoir connaissance de la lettre au ministre et des vœux et qu' aussitôt leur approbation ils seront envoyés à leur destinataire.

La séance est levée à 5 h. $\frac{3}{4}$ (17 h. $\frac{3}{4}$).
Le délégué.

Syndicat des Menuisiers et Ebénistes

CONVOCAION

Vous êtes prié de bien vouloir assister à la réunion syndicale qui aura lieu le jeudi 3 août, à 7 h. $\frac{3}{4}$ du soir, au siège, 6, rue de Bel-Air. Cette réunion étant importante, tout syndiqué doit être présent.

Ecole Professionnelle des Menuisiers et Ebénistes

DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix des apprentis menuisiers et ébénistes ayant suivi les cours de dessin, eut lieu cette année avec plus de solennité que d'ordinaire, en raison de l'importance que l'on attache à cette époque à l'enseignement technique.

Le samedi précédent, à la Salle des Fêtes, avait lieu une exposition des travaux exécutés au cours de cet hiver, où parents des élèves et amis syndiqués firent une visite, tous étonnés des dessins exécutés dans nos cours, ne croyant pas ces cours aussi importants.

Le lendemain, dimanche 2 juillet, avait lieu à 10 heures la distribution des récompenses ; à cette occasion avaient répondu à notre invitation M. Vincent, adjoint au maire de Nantes, représentant M. Bellamy - M. Pressensé, président de l'Union départementale des Syndicats des Travailleurs chrétiens ; M. Bégarie, président de la Fédération des entrepreneurs du bâtiment et travaux publics ; M. Gauthier, de l'Ecole des Beaux-Arts, représentant le Comité des Arts appliqués ; une délégation des professeurs de l'Union Compagnonnique, avec son directeur-adjoint, M. Peteleau ; la Presse nantaise, représentée par l'Echo de la Loire, le Phare, l'Ouest-Eclair. S'étaient fait excuser les Présidents du Conseil général, Chambre de Commerce ; M. Merlant, inspecteur de l'enseignement technique.

M. Leglas, président de la Commission de nos cours, prenant le premier la parole, remercie les personnalités assises à ses côtés, rappelle l'origine de l'école fondée voilà 44 ans par MM. Le Cour-Grandmaison et Baranger, où depuis tant de jeunes apprentis se sont perfectionnés dans leur métier.

M. Pressensé remercie à son tour toutes les personnes ici présentes, qui confient leurs enfants à nos cours d'apprentissage ; félicite les jeunes apprentis pour les résultats obtenus dans le concours organisé par le Syndicat du bâtiment, ainsi que pour les récompenses qui vont leur être données dans quelques instants ; montre le but poursuivi par les Syndicats chré-

tiens, ainsi que les organisations créées.

M. Bégarie nous montra la nécessité pour les jeunes apprentis de s'instruire de leur métier, fit une histoire de l'ameublement en France, dit les raisons pour lesquelles certaines régions sans notre pays avaient des meubles différents les uns des autres.

M. Vincent nous montra l'utilité de cours, rappela que lui aussi, étant jeune, apprit à raboter le bois ; fit voir la nécessité aux jeunes de bien connaître les trois mesures indiquées sur les dessins qui l'environnent ; leur montra la prime du professeur pour leur apprendre ; puis il apporta l'assurance que la Municipalité ne manquerait point de donner à nos cours professionnels l'appui financier qu'ils méritent, ce qui pour nous est un encouragement.

M. Leglas remercie à nouveau toutes les personnes qui, par leur parole, ont encouragé les apprentis ; puis l'on passa à la distribution des récompenses.

PALMARÈS

Prix d'honneur offert par la Maison Leglas-Maurice et Jamin

Cours de 2^e et 3^e année. — 1^{er}, Henri Thomaré, 20 fr. ; 2^e, Joseph Bertho, 20 fr.
Cours de 1^{re} année. — 1^{er}, André Bocquel, 10 fr.

CONCOURS DE FIN D'ANNÉE

Cours de 2^e et 3^e année. — 1^{er}, Henri Thomaré, 20 fr. ; 2^e, Paul Collet, 15 fr. ; 3^e, Emile Plessis, 10 fr. ; 4^e, Marcel Perrin, 5 fr.

Cours de 1^{re} année. — 1^{er}, Dominique Guyot, 10 fr. ; 2^e, André Bocquel, 5 fr. ; 3^e, Georges Brien, 5 fr.

ANNÉE SCOLAIRE

Cours de 2^e et 3^e année. — 1^{er}, Henri Thomaré, 25 fr. ; 2^e, Emile Plessis, 20 fr. ; 3^e, Marcel Perrin, 20 fr. ; 4^e, Joseph Bertho, 15 fr. ; 5^e, Félix Jounel, 15 fr. ; 6^e, Paul Collet, 15 fr. ; 7^e, Eugène Giraud, 10 fr. ; 8^e, Georges Brizay, 10 fr. ; 9^e, Marcel Pincemy, 5 fr.

Cours de 1^{re} année. — 1^{er}, André Bocquel, 20 fr. ; 2^e, Dominique Guyot, 15 fr. ; 3^e, Georges Brien, 15 fr. ; 4^e, Joseph Thomaré, 10 fr. ; 5^e, Paul Le Texier, 10 fr. ; 6^e, Georges Maisonneuve, 10 fr. ; 7^e, Paul Thiébaud, 5 fr. ; 8^e, René Pasquereau, 5 fr. ; 9^e, Alfred Billy, 5 fr. ; 10^e, Cassard, 5 fr.

Tous ces prix sont mis sur livret de Caisse d'épargne.

Un vin d'honneur suivit la distribution des récompenses, où furent invités élèves et parents ; l'on trinqua aux lauréats, à la prospérité des cours.

Maintenant c'est le repos pour quelques mois ; en octobre rouvriront les cours. La date en sera donnée dans un prochain numéro où tous les élèves devront se faire inscrire.

Rappelons qu'au concours organisé par le Syndicat des entrepreneurs du bâtiment, sur les élèves présentés par nos cours d'apprentissage, 12 apprentis ont obtenu des prix variant de 10 à 25.

A cette époque de l'année où beaucoup

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5/0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

de jeunes prennent le métier de menuisier ou d'ébéniste, rappelons aux parents l'utilité, l'indispensable qu'il y a de leur faire suivre des cours de dessin, seul moyen d'en faire de meilleurs ouvriers ; cela est une question tellement importante que vous pouvez voir de nos jours l'effort qui se fait pour développer l'enseignement technique, et il faut bien reconnaître que le jeune apprenti à qui l'on n'aura appris qu'à raboter un morceau de bois — en parlant de notre métier — sera dans l'impossibilité d'exécuter un travail dicté par un plan lorsqu'il sera plus vieux ; donc tout menuisier ou ébéniste doit apprendre à connaître le plan, la manière de construire un meuble ou une partie de boiserie.

DISCOURS DE M. GUSTAVE PRESSENSÉ

Président de l'U. D. S. T. C.

Messieurs,

Permettez-moi, au nom de l'Union départementale des Syndicats des Travailleurs chrétiens, de vous souhaiter ici la bienvenue, vous exprimer toute la satisfaction que nous éprouvons de vous voir aujourd'hui avec nous en l'immeuble de nos Syndicats, vous remercier d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de la Commission des cours en assistant à la distribution des récompenses accordées aux jeunes élèves-apprentis qui ont suivi les cours de dessin pendant l'hiver 1921-1922.

Je remercie tout d'abord M. le Maire, que l'on retrouve toujours lorsqu'il s'agit de fête ou d'assister quelqu'un de ses concitoyens et administrés, et qui a bien voulu nous faire l'honneur, ne pouvant venir lui-même, de se faire représenter par M. Vincent, adjoint.

Merci à M. Bégarie, dont je suis heureux de saluer la présence aujourd'hui parmi nous, qui ne manque jamais, lorsque l'occasion se présente, de prouver tout l'intérêt qu'il porte à l'apprenti, s'intéressant à tous ses travaux et à ses progrès, l'encourageant souvent par quelques bons conseils. Il est ce que je puis appeler un père dans la vie professionnelle, je l'ai vu à l'œuvre, je puis donc en parler.

Je remercie aussi tous ces Messieurs de la Commission de l'Ecole, M. Leglas-Maurice en particulier, qui a fondé ces cours et les soutient, tous ces Messieurs se dépensent pour le bien de nos jeunes élèves, aussi sont-ils heureux, j'en ai la certitude, de pouvoir constater en ce jour le travail accompli pendant le cours de cette année.

Je ne veux pas oublier non plus MM. Gauthier, professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts, représentant le Comité des Arts appliqués à l'Industrie, et Peteleau, directeur-adjoint des cours professionnels de l'Union compagnonnique, qui ont bien voulu nous honorer de leur présence.

Mes remerciements vont aussi à la Presse, représentée ici par le Phare, l'Echo de la Loire et l'Ouest-Eclair, que nous sommes heureux de voir avec nous, et sur laquelle, nous osons l'espérer du moins, nous pourrions compter lorsque nous aurons besoin d'elle, et avec laquelle nous serons toujours heureux d'entretenir les meilleures relations.

Merci au dévoué professeur, M. Bonnet, qui n'a jamais compté ni avec son temps, ni avec sa peine, que j'ai pu voir chaque soir à l'œuvre pour faire travailler ses élèves, aussi, Messieurs, ne soyons pas surpris des résultats obtenus avec un tel professeur, résultats que du reste vous pouvez constater en jetant un coup d'œil sur tous ces dessins que vous voyez autour de vous dans cette salle.

Merci à vous, Mesdames et Messieurs, et chers Parents, qui en confiant vos enfants à nos cours d'apprentissage, avez voulu,

en formant de bons ouvriers, préparer leur avenir.

A tous les jeunes élèves-apprentis ici présents, et déjà récompensés par la Commission d'examen des Entrepreneurs du bâtiment, j'adresse mes bien sincères félicitations et les engage vivement à continuer de travailler ainsi pour devenir de bons ouvriers consciencieux, aptes à pouvoir, tout en gagnant honnêtement et largement leur vie, répondre à l'attente de leurs patrons et faire l'honneur de la corporation à laquelle ils appartiennent.

Et maintenant, en quelques mots, permettez-moi, Messieurs, de vous dire ce qu'est l'U. D. S. T. C., qui compte aujourd'hui environ 1.700 membres cotisants et qui est en voie de se transformer d'ici peu en une Union régionale de l'Ouest. Notre Union départementale dépend elle-même de la Confédération française des Travailleurs chrétiens à Paris, qui compte plus de 125.000 membres.

Nous avons, en juillet 1920, formé à Nantes une Union départementale de Syndicats des Travailleurs chrétiens de toutes professions, hommes et femmes, dont les principes sont basés sur la justice et la charité chrétienne, qui ne veulent pas la lutte des classes, mais qui recherchent, tout en conservant leur liberté entière dans la défense de leurs intérêts professionnels, à s'entendre, lorsque le besoin s'en fera sentir, avec le patronat dans des Commissions mixtes, afin d'éviter les conflits qui pourraient éclater, allant jusqu'à la grève, si désastreuse aux employeurs comme aux travailleurs.

Etant créés dans un but uniquement professionnel, en dehors de toutes questions politiques, chacun de nos Syndicats a depuis deux ans, à l'exemple du Syndicat des menuisiers-ébénistes qui avait déjà ses cours professionnels, créé, suivant sa profession, des cours de français, mathématique, comptabilité, sténo-dactylo, anglais, couture, ménage, dessin, électricité, couverture et plomberie, et doit en créer d'autres au fur et à mesure des possibilités.

A l'Union départementale nous y avons établi une permanence où nous recevons gratuitement les offres et demandes d'emplois.

Nous avons aussi créé une Société de Secours mutuels familiale, une Union sportive syndicale et étudions en ce moment la création d'une Société d'habitations salubres et à bon marché.

Nous avons aussi un service de coopération et d'achats en commun qui nous permet, soit d'obtenir chez certains fournisseurs désignés des escomptes, soit des réductions des prix en s'approvisionnant chez nous des produits alimentaires à de meilleures conditions.

Nous avons notre Commission des fêtes qui nous permet de retenir nos jeunes gens pendant l'hiver et de les intéresser à nos Syndicats.

Enfin, pour qu'il y ait liaison constante entre tous les membres de nos Syndicats, nous avons notre journal mensuel *Le Messager Syndical*, qui tout en traitant des questions professionnelles et sociales, renseigne les syndiqués sur ce qui se passe dans la grande famille de l'U. D. S. T. C.

Vous pouvez donc juger, Messieurs, que si nous ne faisons pas de bruit, nous travaillons quand même, et que notre but est, tout en voulant faire disparaître cette mauvaise opinion que l'on a souvent des Syndicats, qui ne devraient s'occuper que des questions professionnelles, de former des travailleurs habiles et conscients de leurs devoirs, qui tout en défendant leurs intérêts professionnels, soient de bons employés ou ouvriers, deviennent de bons pères de famille, fassent honneur à leur corporation et à la société, et par là même au pays tout entier en devenant de bons patriotes.

Fournitures Générales
pour l'Electricité

R. BENEDETTI

1, Rue Santeuil — Téléphone 19.26
NANTES

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS

Section des Dames

LA KERMESE DE 1922

Nous allons maintenant les dater car leur nombre s'accroît et leur succès n'est pas prêt d'être épuisé. Ah non, si l'on constate le beau résultat de cette année alors que, cependant, certaines conditions nous étaient contraires, on ne peut imaginer une année sans kermesse.

Car enfin, notre grand ami le soleil nous a boudé — Que lui avons-nous fait, Seigneur ? ... la taquine pluie nous a éclairé ; d'autres que nous avaient convié pour de bien belles causes, certes, les visiteurs et... leur bourse. Eh bien, en dépit de tout il y eut du monde, beaucoup de monde, plus de monde que l'an passé, à notre kermesse.

D'abord disons, ce qui est la joie de notre cœur, que nous avons des amis, des vrais, des fidèles qui ne nous manqueraient pas. Et ensuite tout simplement répétons les louanges délicates et charmantes tant de fois répétées au cours de cet après-midi : « Organisations jolies au possible ; comptoirs achalandés avec autant de goût que de bonne intuition ; attractions irrésistibles ; buffet exquis. Et que cette terrasse-concert était donc agréable, si agréable qu'il eût fallu deux ou trois fois plus étendue. Et que cette tombola était une gâterie avec ses lots innombrables, sans compter ses beaux gros lots. Quant aux anneaux... mais qu'en dirais-je ? qui donc n'y a essayé sa chance, qui donc aurait pu ne pas le faire ? »

Donc réjouissons-nous, tout fut bien et... tout finit bien. Nos syndiquées auront de bonnes vacances.

Mais avant de clore cet article qui clôt définitivement la kermesse de 1922, crions toutes de toutes nos forces : Bravo ! bravo ! à nos deux présidentes. A celle qui en assume la lourde charge de direction générale, à M^{lle} Elisabeth Goupille ; à l'infatigable autant qu'aimable présidente de la Commission des Fêtes, à M^{lle} Valentine Cizeau. Et merci sincère à toutes celles qui y apportèrent leur concours et dont la collaboration fit ce beau succès.

VIE SYNDICALE

DETENTE

« Ah ! qu'il est doux de ne rien faire »... Ainsi chante un plaisant refrain, ainsi redisent à leur tour nos travailleuses pendant leurs vacances. Et certes si leur devoir pendant toute une année est de fournir une large, une intelligente part de labeur, c'est leur droit incontestable de « ne rien faire » pendant les quelques jours bienheureux des vacances. Songez donc : s'être tracé un plan de vie sérieux où alternent les différents devoirs, plan de la Providence, qui compose notre vie ; habituer, obliger sa volonté à y être fidèle et cela tous les jours. Trouver à de certains jours des difficultés ; éprouver une lassitude, un manque de goût, mais les combattre et les vaincre et faire son devoir quand même... Que tout cela entraîne à la fin un besoin de repos, de détente, qui oserait le nier.

Ah ! le délicieux réveil que celui qui se fait tout seul sans que s'égrènent les sons habituels de la pendule matinale ; la reposante sensation que celle qui vous pénètre à se dire que rien ne vous presse, que rien ne vous attend ; le charme de regarder tout à son aise un nuage qui passe, le voyage d'un rayon de soleil. F. puis au lieu de suivre les rues bordées de maisons qui aboutissent au bureau, au magasin, à l'atelier, prendre les jolis chemins de campagne ou descendre le sentier qui mène à la grève. Ah ! la bonne brise du large, la fortifiante senteur du goémon. Ah ! le parfum exquis des haies où court le chèvrefeuille... Bénies soient les heures où allongées sur le doux sable chaud de la plage, à l'ombre des arbres de la prairie, on goûte un parfait, un bienfaisant repos.

Syndiquées, mes amies, ce sont de bons, de très bons jours que ceux-là, mais dites avec moi qu'ils seront d'autant meilleurs que ceux dont ils seront la récompense auront été bien vécus. Leur charme nous pénétrera d'autant mieux que le témoignage de notre moi intime approuvera notre année de travail.

Puissions-nous toutes, syndiquées catholiques, en passer d'excellents. C'est le souhait des membres du bureau ; de le savoir sera leur meilleure récompense.

La Secrétaire,
M. S.

Syndicat de l'Aiguille

(SECTION SAINTE-ANNE)

Compte rendu de la séance du 2 juillet 1922

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de notre directeur, qui, avec sa grande simplicité coutumière, nous présente M^r Puget, ancien bâtonnier du Barreau de Nantes, qui voulut bien nous faire l'honneur de traiter avec nous le sujet de la mutualité.

C'est en terme excessivement précis et basés sur des documents des temps les plus anciens, que nous avons vu passer l'origine de la mutualité, par tous les siècles et s'étendre jusqu'à nos jours.

En tout temps, mais sous différents titres, soit païen ou chrétien, l'on a toujours besoin d'aide mutuel et de collectivité fraternelle.

Abolie par la Révolution, la mutualité reprit péniblement son essor sous le 1^{er} Empire. Napoléon I^{er}, très autoritaire, imposa ses conditions sévères et strictes ; puis passant successivement par des phases plus ou moins pénibles, nous eûmes le bonheur de voir surgir cette loi libérale de 1898, apportant les plus grands avantages, favorisant les vieilles pensions, facilitant les retraites, afin de secourir les vieillards des Sociétés de Secours mutuels.

C'est au milieu de vifs applaudissements que M^r Puget finit sa conférence, en nous remerciant sincèrement de notre assistance aussi attentive que nombreuse, puis ayant su apprécier le zèle et le dévouement de toutes les personnes du bureau, il nous assura un accroissement des plus féconds pour notre cher Syndicat.

Notre directeur, en termes très chaleureux, remercia, au nom de toutes notre éminent avocat conseil, qui nous prouva avec autant de netteté que de précision, la nécessité du secours mutuel, but capital dans un Syndicat qui n'est utile qu'autant qu'un soulagement puisse être apporté aux membres souffrants de notre groupe syndical.

Courage et confiance, espérons dans l'avenir, resserrons les liens de l'entente mutuelle, multiplions nos efforts afin qu'en cas d'adversité, soit maladie ou souffrance de toutes sortes, nous soyons unies et prêtes à nous secourir avec la plus grande fraternité chrétienne.

La Secrétaire.

CONVOCAION

Nous rappelons à la section Sainte-Anne, que sa fête patronale aura lieu le 26 juillet (jour de sainte Anne), en l'église Saint-Clair, à 7 heures, M. l'abbé Loire, curé de cette même paroisse, prendra la parole.

Nous recommandons à nos chères syndiquées de venir assister à cette messe le plus nombreuses possible, ainsi qu'à la grande réunion plénière qui aura lieu le dimanche suivant 30 juillet, salle des Syndicats, 6, rue de Bel-Air. Un salut précèdera la réunion et sera donné à 4 h. 1/2, chapelle du Martray, place du Martray.

MARIAGE

M^{lle} Boudeau, s'est mariée avec M. Eugène Lizé, à 10 h. 1/2, à Saint-Clair, samedi 1^{er} juillet.

Le samedi 29 juillet, aura lieu, à Saint-Pierre, à 11 heures, le mariage de M^{lle} Jouneau, avec M. Tardif. Nous offrons, au nom de toute la section Sainte-Anne, nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

AVIS

Comme les années précédentes, afin que nos syndiquées puissent se reposer d'une année de travail assidu, la maison des religieuses de la Baule sera ouverte à partir du 13 juillet, au prix de 6 fr. 50 par jour.

Le Prieuré de Pontchâteau, ainsi que le préventorium de Varades, au prix de 7 fr. par jour.

Pour tout renseignement plus complet, s'adresser chez la présidente de la section Sainte-Anne, M^{lle} Morandau, 6, rue du Couëdic.

Union Sportive Syndicale Catholique

Distribution Solennelle des Prix

Le dimanche 25 juin, à 16 heures, eut lieu à l'Institut du docteur Condroyer, près la chapelle de N.-D. de Toutes-Joies, la première distribution de prix de l'U. S. S. C.

Cette petite fête de famille, décidée au dernier moment, n'eut pas la préparation nécessaire pour avoir un très grand succès ; elle fut néanmoins très intéressante et ses organisateurs furent suffisamment encouragés pour pouvoir espérer faire beaucoup mieux dans l'avenir.

A 16 h. 1/4, devant une assistance d'environ 150 à 200 personnes, composée de parents et d'amis, les deux groupes de l'U. S. S. C. furent présentés encadrant les membres du bureau.

M. Pressensé, président de l'Union Départementale des Syndicats de travailleurs chrétiens et président de l'U. S. S. C., prononça un discours au cours duquel il rappela les débuts un peu pénibles de l'U. S. S. C. ; il remercia M. le docteur Condroyer de toute la peine qu'il s'est donnée et de toute la patience dont il a fait preuve pendant la période de début, donnant bien souvent des cours à 5 ou 6 élèves seulement ; ses remerciements allèrent également au personnel de l'Institut, moniteurs et monitrices, en tête desquels vient M. Pinard, dont le travail, comme professeur, est remarquable et qui s'est montré au cours de cette fête véritable entraîneur et organisateur.

Après une première partie composée d'exercices et de jeux qui intéressèrent vivement l'assistance, les épreuves commencèrent et donnèrent les résultats suivants :

Groupe de jeunes gens

Enfants au-dessous de 15 ans :

Sauts combinés, 0 m. 50 de hauteur sur 3 m. de longueur : 1^{er} prix, M. Romefort Yves ; 2^e, M. Joubert René.

Jeunes gens au-dessus de 15 ans :

Course de 60 mètres, 1^{er} prix, M. Cœurdevey ; 2^e, M. Maillard. — Saut en hauteur, 1^{er} prix, M. Mariotti, 1 m. 35 ; 2^e, M. Cœurdevey, 1 m. 325. — Lancement du boulet, 1^{er} prix, M. Cœurdevey, 8 m. 20 ; 2^e, M. Mariotti, 8 m.

Section féminine

Enfants au-dessous de 15 ans :

Sauts au tremplin : 1^{er} prix, M^{lle} Marguerite Simoneau ; 2^e, M^{lle} Marie Joubert.

Jeunes filles au-dessus de 15 ans :

Course de 60 mètres, 1^{er} prix, M^{lle} Champion ; 2^e, M^{lle} Romefort. — Saut en hauteur, 1^{er} prix, M^{lle} Champion, 1 m. 225 ; 2^e, M^{lle} Romefort, 1 m. 20. — Lancement du boulet, 1^{er} prix, M^{lle} Champion, 6 m. 30 ; 2^e, M^{lle} Romefort, 6 m. 20.

Le prix d'excellence fut décerné à M. Cœurdevey, pour le groupe des jeunes gens et à M^{lle} Champion pour la section féminine.

Il est de toute justice de signaler que quelques élèves du cours libre de M. le docteur Condroyer ayant participé à ce concours, l'une d'elles, M^{lle} Conan, fut déclarée hors concours, étant arrivée première dans toutes les épreuves, course de 60 mètres, saut en hauteur avec 1 m. 25, et lancement du boulet avec 6 m. 70, nous tenons à lui adresser ici toutes nos félicitations.

Nous remercions les dames du bureau du Syndicat des employées qui voulurent bien venir nous encourager par leur présence.

Nous tenons à remercier encore une fois M. le docteur Condroyer et son excellent professeur M. Pinard.

Les résultats ci-dessus obtenus par des élèves n'ayant pas même un an de cours promettent de beaux succès pour l'avenir.

En terminant, nous croyons utile de présenter au public nantais l'Union Sportive Syndicale Catholique qu'il ne connaît certainement pas :

L'Union Sportive Syndicale Catholique a pour but de procurer à ses membres l'éducation physique tant recommandée de nos jours en vue de fortifier la jeunesse et lui permettre de se développer dans les meilleures conditions possibles. Les cours

sont donnés à l'Institut du docteur Condroyer, par ce docteur lui-même, aidé de ses moniteurs et monitrices.

Education physique. — Il ne faut pas confondre l'éducation physique avec la gymnastique que l'on a coutume de voir soit dans les patronages, soit dans les fêtes sportives ; l'éducation physique, telle qu'elle est appliquée à l'Institut Condroyer ne comprend que des mouvements propres à développer la jeunesse en fortifiant sa santé : courses, sauts, jeux de plein air, mouvements d'ensemble, etc., tous appliqués avec méthode suivant les âges des sujets par des professeurs expérimentés et capables ; c'est de plus une parfaite distraction qui unit l'agréable à l'utile pour des jeunes gens ou des jeunes filles qui sont enfermés toute la journée dans des bureaux, magasins ou ateliers où ils sont déprimés par un travail assidu et l'ambiance d'un air presque toujours vicié.

Institut Condroyer. — Pour permettre de monter ce groupement sans aucun danger pour ses membres, tant au point de vue moral que matériel, il fallait trouver chez les professeurs qui devaient donner les cours toutes garanties nécessaires ; nous avons eu l'heureuse chance de trouver l'Institut du docteur Condroyer qui offre vraiment toutes les garanties que nous pouvions désirer à tous points de vue.

Au point de vue des compétences, le docteur et le principal moniteur sortent de Joinville et, au point de vue moral, il suffit de savoir qu'à part l'U. S. S. C., l'Institut n'est fréquenté que par les enfants de la bonne société nantaise ; de plus, c'est l'Institut Condroyer qui donne les cours d'éducation physique dans les pensions religieuses telles qu'à Blanche de Castille, les Enfants-Nantais, etc. Comme conditions d'hygiène, celles de l'Institut sont uniques à Nantes ; son terrain est situé tout près de N.-D. de Toutes-Joies et organisé en plein air d'une façon merveilleuse.

Nous pouvons donc dire que les membres de l'U. S. S. C., au moyen d'une cotisation modique, profitent des mêmes avantages que les enfants des familles plus favorisées par la fortune.

Obligation pour nous de développer l'U. S. S. C. — Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler dans le rapport que nous avons fait à la dernière réunion de l'Union Départementale des Syndicats de travailleurs chrétiens de la Loire-Inférieure, il est urgent que les groupements catholiques fassent tous leurs efforts pour organiser des groupements d'éducation physique, même féminins, sous peine de se voir là encore devancés par d'autres chez lesquels notre jeunesse irait chercher ce que nous n'aurions pas su lui procurer. Il est donc urgent de nous mettre à la besogne, cela nous est d'autant plus facile que nous avons dans l'Institut Condroyer tout ce qu'il faut et comme garanties morales et comme compétences techniques pour donner à notre jeunesse, avec une saine distraction, les moyens de fortifier sa santé.

Horaire des Cours. — Le mardi et le jeudi, de 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2 du soir pour les jeunes gens, et de 7 h. 1/4 à 8 heures du soir pour les jeunes filles.

Cotisation : 3 francs par mois.

Age : à partir de 8/9 ans.

Costume pour jeunes filles : Uniforme de l'Institut Condroyer : Pantalon, 6 fr. ; veste, 10 fr. ; sandales, 4 fr. 50. On peut louer la veste pour 0 fr. 50 par mois.

Les cours sont fermés, seuls les parents des élèves peuvent y assister. Il est entendu que la section féminine ne peut participer qu'à des concours fermés, à l'intérieur de l'Institut, l'U. S. S. C. comprend actuellement un groupe d'une vingtaine de jeunes gens et une section féminine de même importance ; les deux cours, quoiqu'ayant lieu les mêmes jours, sont séparés.

Peuvent faire partie de l'U. S. S. C. tous les membres des Syndicats de l'Union départementale des Travailleurs chrétiens, leurs frères, sœurs ou enfants.

Pour tous renseignements, s'adresser à la permanence de l'U. S. S. C., 6, rue de Bel-Air, tous les vendredis, de 19 à 20 heures.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet